

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur les procédures de modification n°1, de révision allégée n°1 et de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Niederbronn-les-Bains se tiendra

du **lundi 17 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 18 février 2022 à 12h00**

- Au siège de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, sise 5 Place du Bureau Central, 67110 Niederbronn-les-Bains ;
- A la mairie de Gundershoffen, sise 14 rue d'Alsace, 67110 Gundershoffen ;
- A la mairie de Rothbach, sise 19 rue Principale, 67340 Rothbach ;
- A la mairie de Zinswiller, sise Grand Rue, 67110 Zinswiller.

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains est la personne morale responsable des projets, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Patrice HILT, Président.

La révision allégée n°1 du PLUi et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi ont fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis, joint au dossier d'enquête publique. La modification n°1 du PLUi a été dispensée d'évaluation environnementale par l'Autorité Environnementale.

M. Daniel SUR, retraité, domicilié à Schiltigheim, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E21000137/67 en date du 24 novembre 2021 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Strasbourg.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

<https://www.ccpaysniederbronn.fr/>

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante : concertation@ccpaysniederbronn.fr

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, au siège de la Communauté de communes, en mairie de Gundershoffen, en mairie de Rothbach ou en mairie de Zinswiller, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit.

Siège de la Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none">• Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00	Mairie de Gundershoffen	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mairie de Rothbach	<ul style="list-style-type: none">• Le lundi de 9h00 à 12h00• Le mardi de 16h00 à 19h00• Le jeudi de 14h30 à 18h00	Mairie de Zinswiller	<ul style="list-style-type: none">• Le lundi de 10h00 à 12h00• Le mardi de 16h00 à 18h00• Le mercredi de 10h00 à 12h00• Le vendredi de 16h00 à 18h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Au Siège de la Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none">• Lundi 17 janvier 2022 de 9h00 à 12h00• Mardi 18 février 2022 de 9h00 à 12h00
En mairie de Rothbach	<ul style="list-style-type: none">• Mardi 25 janvier 2022 de 16h00 à 19h00
En mairie de Gundershoffen	<ul style="list-style-type: none">• Jeudi 03 février 2022 de 9h00 à 12h00
En mairie de Zinswiller	<ul style="list-style-type: none">• Samedi 12 février 2022 de 9h00 à 12h00

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, la modification n°1, la révision allégée n°1 et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, seront éventuellement modifiées puis approuvées par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, au siège de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet au siège de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.